

**BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION**  
**DES HONORAIRES CALCULÉS AU PLUS JUSTE**  
Au 01/01/2021

<b>MONTANT DE LA VENTE EN EUROS</b>	<b>MONTANT DES HONORAIRES à la charge du vendeur</b>
En dessous de 50 000€	10% avec un minimum de 2 000€
De 50 000€ à 75 000€	5 000€
De 75 000€ à 100 000€	6 000€
De 100 000€ à 150 000€	7 000€
De 150 000€ à 200 000€	9 000€
De 200 000€ à 250 000€	10 000€
De 250 000€ à 500 000€	4%
Au delà de 500 000€	3%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Tous nos honoraires s'entendent toutes taxes comprises – TVA 20% incluse.